

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

11 JUILLET 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 11 JUILLET 2012

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rapports de l'administration et de la province sur l'état des infrastructures du Country Hall » (Article 73 du règlement)	3
2	Questions orales (Article 78 du règlement)	7
2.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'argent francophone et wallon est-il détourné pour des objectifs extérieurs ? »	7
2.2	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Subside accordé au tournoi de tennis Challenger ATP Tour 'SDA Tennis Open' organisé à Grez-Doiceau »	9
2.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Complexe footballistique de Tubize terminé pour 2014 »	11
2.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Contentieux opposant l'ONSS à la Fédération Wallonie-Bruxelles »	12
2.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Suites du colloque du COIB sur les abus sexuels dans le sport »	13
2.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rénovation des centres Adeps »	14
2.7	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Été sport »	16
2.8	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Addiction psycho-physiologique au sport et pratiques sportives équilibrées »	17
2.9	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réunion au sommet entre les ministres des Sports belges »	18
3	Ordre des travaux	20

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 05.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rapports de l'administration et de la province sur l'état des infrastructures du Country Hall » (Article 73 du règlement)

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce dossier occupe nos débats en commission depuis de nombreux mois voire de nombreuses années.

Depuis longtemps, le Country Hall défraie la chronique de manière malheureuse. Nous rêvions de ce complexe polyvalent pour la culture et le sport. Nous imaginions le meilleur, aujourd'hui nous envisageons le pire. Nous vous avons très souvent adressé des demandes d'informations pour comprendre le dossier et disposer de l'ensemble des éléments avant de devoir éventuellement aller plus loin. Nous avons été patients et vous avez été correct puisque vous avez joué la transparence en nous transmettant les éléments à votre disposition.

Les expertises administratives, juridiques, techniques n'ont pas toujours été unanimes. Des éléments contradictoires ont compliqué le dossier. Dans l'administration, l'administrateur général et le service juridique ont des points de vue différents sur les aspects sportif et juridique. Ensuite, sur le plan juridique même, des options contradictoires sont apparues. Certains envisagent de mettre la clé sous le paillason à cause des responsabilités qui pourraient être engagées ; d'autres pensent que l'on pourrait encore sauver les meubles. Tous les observateurs sont unanimes, ce dossier va coûter très cher à la Fédération Wallonie-Bruxelles et donc au contribuable. Il nous incombe d'analyser les responsabilités de chacun de la manière la plus fine possible. Là où il y a responsabilité, il doit y avoir sanction. En outre, pour éviter ces erreurs à l'avenir, nous devons comprendre ce qui s'est passé. Cela nous coûte beaucoup trop cher et, surtout, ternit l'image que notre Fédération voulait donner du sport grâce à ce type d'infrastructure.

L'état de dégradation du bâtiment ne figure pas dans le dossier. Au mois de juin, vous nous précisez que vous aviez reçu les rapports de l'ad-

ministration et de la province mais que vous n'en aviez pas encore pris connaissance. Aujourd'hui, pouvez-vous nous communiquer leur contenu ? Quelle est l'ampleur des dégradations ? Quels sont les travaux de remise à jour à effectuer et, le cas échéant, quels travaux faut-il entamer d'urgence pour permettre certaines activités au Country Hall ? Quel est le coût estimé des rénovations ?

Cet élément étant connu, quelle est votre vision globale du dossier ? Le puzzle ainsi reconstitué a-t-il fait évoluer votre réflexion ? Quelle est la position du gouvernement ? Y a-t-il un plan de relance et si oui quel est-il ? Si le gouvernement ne peut encore le détailler, ce qui est dommage, quelles pistes solides proposez-vous pour sauver le Country Hall ?

Si le dossier trouve son épilogue, nous devons aller plus loin. La transparence dont vous avez fait preuve jusqu'à présent doit se prolonger, il faut mettre à la disposition des parlementaires l'ensemble des documents pour que nous puissions décider de la suite à donner. J'ai la conviction que vous maintiendrez votre ligne de conduite. Dans ce cas, nous n'aurons pas besoin d'une résolution ou d'une motion pour imposer cette consultation en cas d'enquête.

M. le président. – La parole est à M. Noiret.

M. Christian Noiret (ECOLO). – Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Nous sommes, M. Crucke et moi, les deux parlementaires les plus attentifs à ce dossier même si d'autres y ont aussi marqué leur intérêt.

Je voudrais revenir sur deux types d'éléments. Le premier est la question de la responsabilité. Elle est double : politique et historique. Les parlementaires doivent contrôler les dossiers et gérer les erreurs éventuelles. Le montage juridique particulier auquel nous sommes actuellement confrontés avait été mis en place vu la complexité du dossier. Nous avons en son temps contesté la formule choisie. Aujourd'hui, ce montage condamne la Fédération Wallonie-Bruxelles à payer quoi qu'il arrive, vous l'avez déjà expliqué. Nous avons peu d'issues si ce n'est de continuer ou d'arrêter net le projet, ce qui exigerait également des moyens très importants.

Il y a par ailleurs une responsabilité managériale sur laquelle nous avons peu de prise mais nous devons tenter de limiter les dégâts. La société qui gère le projet est une société commerciale et relève donc du droit commercial. Je suis persuadé que les règles commerciales n'ont pas été suffisamment respectées. La bonne gestion ne dépend pas seulement de la technique, c'est aussi une question

de compétence.

Il n'y a pas à tergiverser là-dessus.

En réponse à une question conjointe, vous indiquiez qu'un appel avait été lancé et que vous le renouveliez. Je confirme qu'à cette époque déjà, nous avons transmis des noms. Il faut mettre une nouvelle équipe en place et prévoir avec elle un calendrier de travail. Dans un premier temps, cette équipe prendra la mesure des constats et études qui ont été produites et présentera ensuite un vrai business plan qui tienne la route, chose que l'actuelle équipe ne semble pas capable de faire. Nous sommes malheureusement condamnés à continuer – à défaut, cela nous coûterait très cher – mais pas à n'importe quel prix ni n'importe comment.

J'espère que lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra dans les semaines ou mois à venir, nous pourrons prendre les mesures qui s'imposent et arrêter de décharger de leurs responsabilités les gestionnaires actuels pour se réserver la possibilité, le cas échéant, de les attirer au tribunal. Il faut être clair sur ce point. Si notre parlement doit organiser des auditions, il le fera. Il faudra que les forces politiques ici présentes prennent leurs responsabilités.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie les deux orateurs d'avoir bien voulu reconnaître ma volonté d'une totale transparence dans ce dossier et mon souhait de trouver une solution pour l'avenir. Je rappelle que j'ai hérité du dossier et qu'il s'agit donc de trouver ensemble des réponses au plus vite. M. Crucke me demandait quelle était la position du ministre et celle du gouvernement. Je peux vous expliquer la mienne, mais elle n'aurait aucun sens si elle n'était pas partagée par le gouvernement.

Le rapport est désormais complet. Je vais donc saisir le gouvernement de toutes les pièces et lui soumettre des propositions. Ces propositions s'articuleront autour de quatre points.

Premièrement, il faut modifier le statut juridique de la structure. Je pense, comme M. Noiret, que la société anonyme a vécu. Selon moi, nous devrions pouvoir lui substituer une asbl. Ce statut me paraît en effet plus compatible avec la législation européenne et plus en phase avec les dotations que nous octroyons à cette structure. Mon problème à ce jour est que malgré quatre rappels, le groupe MR n'a toujours pas désigné de responsable. Monsieur Crucke, j'entends votre volonté de collaborer et d'assurer la totale transparence, mais votre famille politique ne désigne personne ! Pour ma part, je ne porte pas de jugement sur le

passé. Chacun appréciera ou non la justesse de votre position passée. Cependant, pour l'avenir, dès lors que tous les éléments seront connus, je n'imagine pas qu'une force politique responsable n'endosse pas, avec d'autres, certaines responsabilités.

Les trois autres formations ont courageusement désigné leurs représentants ; j'espère que le MR désignera les siens.

Deuxièmement, nous devons impérativement disposer d'un *business plan*, M. Noiret l'a indiqué et c'est d'ailleurs une des conclusions de Deloitte. Pour cela, il faut avoir une véritable politique d'animation. Malheureusement, la presse nous a appris hier les difficultés du club Liège Basket, qui était le seul locataire. Décidément, ce bâtiment ne porte pas chance. Si nous voulons maintenir une vocation sportive d'importance, nous avons tout intérêt à ce que le club de basket y reste, sinon nous n'aurons même plus de référence sportive.

C'est d'autant plus nécessaire au regard de l'inventaire des salles existantes dans notre pays, soit le Lotto Arena d'Anvers (7 500 places), le Spiroudôme de Charleroi (6 300 places) et le Mons Arena (3 700 places). Pour être complet, on pourrait mentionner d'autres salles, mais qui sont plus culturelles que sportives : Forest National, qui est en voie de rénovation, le Sportpaleis d'Anvers (17 000 places) et l'Ethias Arena de Hasselt (20 000 places). À l'heure actuelle, la Wallonie dispose donc de trois grandes infrastructures à Mons, à Charleroi et à Liège. Ce n'est pas trop, nous en avons besoin.

Cependant, il nous faut aussi une véritable stratégie sportive, mais pas seulement sportive. Une stratégie plus diversifiée sera le plus difficile à réaliser, en raison de la structure et de l'implantation de la salle. C'est néanmoins une nécessité et c'est aussi une recommandation de Deloitte. Cela signifie qu'il faut que des professionnels animent cette salle. J'en parlerai directement au gouvernement, et nous verrons ce qu'il en dira dans les jours à venir. Il n'appartient en effet ni au ministre, ni à son cabinet, ni même à un directeur général de la Fédération Wallonie Bruxelles, de susciter des événements ou de leur chercher des financements privés, commerciaux, voire publics.

Troisièmement, des travaux sont à réaliser. Par prudence et souci d'impartialité, j'avais demandé une approche contradictoire : l'approche de la province n'est pas celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en termes de montants en tout cas. Les deux hypothèses, celle de la province et celle de la Fédération, distinguent en tout cas des travaux à très court terme, à moyen terme et à plus long

terme, ces derniers étant de gros travaux d'entretien nécessaires pour n'importe quel bâtiment. Les travaux à court et à moyen termes requièrent une réponse de notre part. Ils intéressent le bâtiment administratif, le hall multisport et le country hall. Ces trois séries de travaux concernent la toiture, le traitement de la légionelle, le compartimentage et l'amélioration de la détection incendie, et surtout des réparations du béton et de l'enveloppe extérieure de la salle VIP.

Peu importe que l'on soit pour ou contre, les travaux sont inévitables : il y a là un patrimoine qu'il convient de sauvegarder. Reste à savoir qui doit les prendre en charge. Les montages juridiques et les engagements des uns et des autres ne sont pas toujours clairs. Je crains qu'à un moment donné, nous soyons condamnés à entamer ces travaux avant que les responsabilités juridiques ne soient élucidées. Les différents protagonistes risquent en effet de se renvoyer la balle.

Le million d'euros initialement prévu au budget ne suffira pas. Nous devons inscrire de nouveaux montants afin d'assurer la pérennité de l'infrastructure, de susciter une véritable animation sportive ou culturelle et de recruter le personnel nécessaire. Rien ne sera alors perdu. Certains ont sans doute imaginé des recettes sur des bases inexistantes. Aujourd'hui, nous devons faire vivre ces salles.

Le Spiroudôme se porte relativement bien, grâce à une équipe professionnelle qui multiplie les animations. Si je connais moins la situation du Mons Arena, je n'ai eu aucun écho négatif à ce jour. Mais toutes ces salles ont besoin d'au moins un club phare. La situation financière difficile que certains prédisent au Basket club de Liège ne ferait qu'aggraver le cas de la société de Bois-Saint-Jean.

Monsieur Crucke, le gouvernement ne peut qu'intervenir dans ce dossier très complexe et l'heure n'est plus à l'anathème, mais à la construction de l'avenir : il y a urgence, tant pour l'infrastructure que pour le basket et l'animation. C'est en ces termes que je soumettrai le dossier complet au gouvernement.

Quant aux pièces, il est malvenu que le parlement en ait la primeur. Par contre, le gouvernement, après délibération, justifiera ses décisions sur la base de ces différents rapports. C'est ainsi que travaillent tous les parlements

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Mais je n'irai pas par quatre chemins. Après votre réponse, je sollicite la création d'une commission spéciale afin d'obliger le gouvernement à prendre

position dans les plus brefs délais. Elle permettra au parlement d'organiser des auditions et d'accéder à l'ensemble des documents. Nous ne pourrions appréhender l'avenir que si nous connaissons le passé.

Nous ne pouvons pas jouer avec des montants de cette ampleur. Je me réfère au budget : un million d'euros par an de frais de location, sept cent mille euros de déficit, voire plus, à vous entendre. Sans compter les frais nécessaires aux indispensables travaux. Cela commence à bien faire. Immobiliser de telles sommes alors qu'on en aurait bien besoin ailleurs ! Nous ne pouvons pas continuer ainsi.

Je ne vous mets pas en cause. Vous dites avoir hérité du dossier, je ne le conteste pas. Mais cela ne vous exempte cependant pas de toute responsabilité. Trois options sont possibles en cas d'héritage : vous renoncez à la succession, vous l'acceptez – avec les actifs et les passifs, parfois lourds – ou vous l'acceptez sous bénéfice d'inventaire. Vous semblez avoir choisi la dernière solution. Encore faut-il disposer de l'inventaire ! Au nom du MR, je vous confirme que nous solliciterons l'installation d'une commission spéciale pour connaître précisément la situation du Country Hall.

Vous avez voté quatre points, dont l'un concerne la structure juridique du Country Hall. Vous avez opté pour un statut d'asbl plutôt que pour celui d'une société. C'est logique, encore que certaines formes juridiques de sociétés commerciales ne me déplaisent pas puisqu'elles impliquent la responsabilité des administrateurs. Ceux qui ont joué avec le feu devront, à un moment ou l'autre, répondre de leurs actes ou de leur absence d'actes devant les tribunaux.

Vous avez raison de dire que le MR a refusé de désigner un représentant, comme vous l'avez demandé à quatre reprises. Notre président en a décidé ainsi, après discussion, et je puis vous assurer que j'adhère à sa position. Nous ne pourrions désigner de représentant avant d'avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier.

Si le gouvernement peut en disposer, cela ne nous est pas possible en tant que parti de l'opposition. Quand nous avons démissionné du conseil d'administration du Country Hall il y a quelques années, nous avons tiré la sonnette d'alarme, sachant que la structure allait droit dans le mur et quelle usait de pratiques inacceptables.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, ce que vous dites n'est qu'à moitié vrai. Dois-je vous rappeler que la Province de Liège,

où votre parti est dans la majorité, a approuvé les comptes ? Le MR ne peut pas se réjouir, d'un côté, à la Province, où il est dans la majorité et s'inquiéter de l'autre, à la Fédération, où il n'y est pas. Il faut être cohérent.

Pourquoi demander la mise en place d'une commission spéciale alors que vous pourriez recueillir toute l'information souhaitée si vous acceptiez de siéger au conseil d'administration ? En tant que nouvel administrateur de la société, vous bénéficieriez d'un accès immédiat à tous les livres et cela vous éviterait de poser des questions parlementaires.

J'accepte toutes les positions, mais quelle est la vôtre ? Vous vous installez au sommet de la tour, posté en embuscade et vous visez votre cible à la moindre occasion, – je reconnais que vous la ratez peu souvent – ou vous retrouvez les manches, en assumant votre co-responsabilité ? Car je suis désolé de le dire, mais le MR est bien co-responsable.

On ne peut pas nier le rôle de la province. Elle est actionnaire, elle a participé à l'assemblée générale et vient de rédiger un rapport. Les députés provinciaux de votre groupe sont donc parfaitement au courant de l'actualité du dossier. Vous ne pouvez donc plus prétendre que le MR n'y soit pas malgré tout associé.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suis heureux que vous abordiez le rôle de la Province de Liège, car cela me permet de clarifier les choses.

D'abord, la province est minoritaire dans le dossier, ce n'est pas le cas de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, elle, est majoritaire. C'est donc le gouvernement de la Fédération qui prend les décisions.

Ensuite, vous avouez vous-même que la province et l'administration ne possèdent pas les mêmes informations sur les travaux. Autrement dit, nous ne disposons pas, en tant que libéraux, de tous les éléments du dossier. Lorsque tous ces éléments ne seront communiqués, nous déciderons de siéger ou non dans cette structure. Nous n'y sommes pas opposés par principe. Nous voulons juste prendre une décision en âme et conscience.

Enfin, c'est le MR qui a tiré la sonnette d'alarme. Mon groupe n'a pas à rougir de son attitude. Au contraire. En outre, je maintiens que nous demanderons l'installation d'une commission spéciale, même si cela ne plaira pas à tout le monde. Certains se retrouveront sans doute en difficulté mais il faut savoir assumer ses choix et prendre ses responsabilités. Cela fait trop longtemps que ces structures manquent de transparence.

Quant au *business plan*, c'est le boulot du gouvernement ! C'est à lui de trancher. Sans doute les nouveaux éléments qui viennent de s'ajouter au dossier ne font-ils qu'aggraver le problème.

Je regrette évidemment la situation du club de basket de Liège et admetts qu'établir un *business plan* pour un bâtiment où il n'y a plus de locataire, ou presque plus, cela complique la tâche. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que de bons administrateurs, courageux, acceptent de siéger dans de nouvelles structures dans pareil contexte ! Vous leur demandez de jouer aux pompiers sans lance d'arrosage ! Vous les envoyez au feu sans la moindre protection ! Si Charles Michel décide de vous suivre, il aura mon appui. Mais personnellement, je préférerais me tenir loin de l'incendie.

Par ailleurs, j'ai failli avoir une crise d'apoplexie en entendant votre réponse sur les travaux. Après tant d'années de tergiversations, vous n'êtes toujours d'accord sur les travaux à faire à court, moyen et long termes et surtout, nous n'en connaissons toujours pas le coût. Or certaines rumeurs, qui n'émanent pas de membres de la famille libérale, laissent entendre qu'il faudrait mobiliser d'urgence cinq millions d'euros !

Quand on connaît les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on imagine que ce dossier va créer une certaine agitation au gouvernement. Je comprends qu'on l'ait renvoyé après les travaux parlementaires puisqu'il n'y aura plus de questions avant septembre. Je peux déjà vous dire que ce sera le premier dossier sur lequel on vous interrogera à la rentrée !

Je ne cherche pas du tout à vous attaquer et je trouve même que dans ce dossier vous avez toujours été très clair et joué franc jeu. Sauf peut-être aujourd'hui en ne nous donnant aucun chiffre.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – On a besoin de pompiers, monsieur Crucke.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – D'accord, mais les pompiers ne sont pas des casse-cous ! Ils prennent des risques mais calculés et étudiés. Pour cela, il faut leur donner du matériel de qualité pour les protéger. Or, aujourd'hui, on demande des pompiers sans leur donner ces garanties. Dans ces circonstances, je ne veux pas jouer avec le feu.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Questions orales (Article 78 du règlement)

2.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'argent francophone et wallon est-il détourné pour des objectifs extérieurs ? »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je suppose que, comme moi, vous avez lu attentivement l'article de *Sport Magazine* du 13 juin dernier dans lequel Stéphane Pauwels observe qu'à l'étranger, un certain nombre de personnes, physiques ou morales, s'intéressent à l'antichambre du football wallon. Ils ont l'œil sur des clubs qui ne figurent pas encore dans l'élite mais qui se situent juste un cran en-dessous. Leur sollicitude porte davantage sur des opportunités financières que footballistiques.

Cerise sur le gâteau, ce que l'on pensait ne jamais devoir connaître est devenu réalité : l'Excelsior de Mouscron n'en a désormais plus que le titre car le Losc de Lille se l'est approprié.

C'est à un point tel que l'équipe première ne s'entraînera plus désormais dans ce magnifique stade qui a coûté pas mal d'argent public mais à Luchin dans la banlieue de Lille. Le club du Losc y a construit un magnifique complexe que je vous engage à visiter. Il n'est pas étonnant que Lille occupe une des premières positions non seulement en France mais aussi en Europe. Le Losc a fait main basse sur l'Excelsior, sur ses joueurs et sans doute aussi sur les jeunes. Il y a quelque temps, j'avais demandé à la Communauté française et à la Région wallonne de venir en aide au club mouscronnois. Pour moi, la disparition de ce club aurait été un drame pour le football. L'Excelsior n'a pas disparu mais il est repris par un club étranger. Monsieur le ministre, j'aimerais connaître votre position. De l'argent public a été investi dans ce club. Avons-nous le droit de nous en désintéresser sous prétexte que le monde du football est ainsi fait aujourd'hui ? Pouvons-nous encore faire quelque chose ? Avez-vous pris des contacts ? Lesquels ?

Permettez-moi de vous lire un passage de l'intervention de Stéphane Pauwels, qui n'a certes pas pour habitude de mâcher ses mots mais dont l'avis n'est pas à négliger : « J'ai l'impression que ces investisseurs étrangers viennent profiter de nos structures et des joueurs qu'ils pourraient détecter dans le football amateur. J'ai l'impression que plus personne ne maîtrise rien et qu'on va bientôt de nouveau tomber des nues. On laisse tout filer. À un moment, il y a bien quelqu'un qui va recevoir 500 000 euros sur son compte et qui va dire ensuite que c'était du sponsoring .» C'est

une affirmation grave. Nous pourrions auditionner M. Pauwels. Il y a quelque temps, nous avons demandé des auditions sur le football, nous les attendons encore !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Tous les clubs sont aidés.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je n'ai pas dit le contraire. N'y a-t-il pas contradiction entre l'objectif visé par les aides octroyées aux clubs, à savoir relever le football wallon et francophone, et la prise en main par des structures étrangères de clubs proches de l'élite ? Lorsque vous rencontrez les dirigeants de la fédération francophone, vous font-ils part de leurs craintes ou de leurs suspicions ? Ou bien chacun considère-t-il que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ?

Monsieur le ministre, ne faudrait-il pas, comme vous l'aviez fait pour l'avenir du football, réunir un groupe de travail pour nous éclairer sur ce que ces personnes viennent faire à bon ou à mauvais escient dans le football francophone ? Cela vous inquiète-t-il ? Si vous me répondez n'avoir aucune crainte et n'entendre que des bonnes nouvelles de notre football, j'en prendrai bonne note.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, j'ai beaucoup de respect pour votre travail mais je trouve un peu curieux d'interroger le gouvernement ou son ministre sur la déclaration d'un tiers, en l'occurrence Stéphane Pauwels, un chroniqueur bien connu. Chaque jour, des prises de position sur le football sont publiées, cette commission ne peut pas s'en encombrer. Les propos de Stéphane Pauwels n'engagent que lui. Pour rappel, M. Pauwels a travaillé pour les deux clubs : il a été directeur à Mouscron et chargé du recrutement à Lille. Cela permet de remettre son diagnostic dans un certain contexte, sans rien enlever à son talent.

Qu'avons-nous fait ? C'est la seule question à laquelle je suis tenu de répondre. La Fédération Wallonie-Bruxelles a volé au secours du Futuro-sport au moment de la faillite. Je n'ai pas entendu une seule voix divergente sur cette intervention, tous l'estimaient, la considéraient comme justifiée, pertinente et indispensable. Par ailleurs, nous avons lancé le plan « Football » basé sur un vaste diagnostic établi par Benoît Thans, spécialiste respecté, par ailleurs proche du MR. Je relève que, depuis lors, coïncidence ou pas, il a été engagé par l'Union belge comme directeur technique, ni plus ni moins ! Mon choix n'était donc pas partisan, on ne pouvait taxer cet expert d'incompétence. Le travail qu'il a réalisé à mes côtés lui a été utile,

me semble-t-il. Lors d'une récente conférence de presse, le président de l'Union belge a même déclaré que cette expérience « servirait la vie de la fédération ».

Qu'avons-nous décidé ? De ne jamais soutenir les équipes premières. Elles ont des conseils d'administration, génèrent des flux financiers qu'il ne m'appartient pas de commenter. Vous parlez de Mouscron-Lille mais je n'ai pas entendu votre appréciation du rapprochement entre le Standard et Brussels ou entre Anderlecht, Roulers et le TP Mazembe ; votre sentiment sur la reprise d'Eupen par des hommes d'affaire étrangers ; vos craintes suite à la mise en vente du Sporting de Charleroi ; vos questions sur la reprise de l'Olympic Club de Charleroi ! Cette dernière s'est, du reste, produite après mon intervention pour sauver, là aussi, le centre de formation des jeunes grâce à des subventions pour les infrastructures et le fonctionnement. C'est tout de même à mettre à notre actif ! Et dans tous ces dossiers, comme dans celui de la remise en état des terrains de l'équipe de jeunes du Sporting Club de Charleroi, ma seule préoccupation a toujours été les jeunes et la formation. J'y vois une mission de service public à la communauté.

Vous connaissez les règles : il n'y a pas de versement d'argent sans constitution d'une asbl distincte de l'équipe première pour la formation des jeunes. Les subventions ne sont versées qu'après vérification de leur usage. Mons a obtenu 150 000 euros. Ils ont créé une asbl différente qui s'occupe uniquement des jeunes. Et ce n'est pas avec cette somme qu'il garderont Perbet ! En division 2, Tubize et désormais Mouscron-Peruwelz, entre autres, disposeront de 100 000 euros pour la formation des jeunes.

Ce montant est de 40 000 euros en division 3 et de 15 000 euros en promotion ; en division provinciale, la subvention est déterminée par le nombre d'équipes de jeunes, d'entraîneurs brevetés et d'arbitres. Personne ne s'est plaint de ces critères objectifs. La plupart des clubs entre la promotion et la division 1 y ont adhéré, à l'exception du Standard et d'Anderlecht, ainsi qu'en division provinciale.

Comme vous, je constate des mouvements en sens divers. J'ai contacté M. Huys, directeur du Futurosport de Mouscron ; il m'a confirmé que la mesure ne portait en rien préjudice à la formation des jeunes, au contraire. En effet, beaucoup de jeunes choisissent les centres de formation en fonction du classement de l'équipe première : mieux cette dernière est classée, plus le club est attractif. Nous en avons eu la preuve par l'absurde : lors de la faillite de Mouscron, tous les clubs belges se

sont « servis » en recrutant, en quelques semaines, les meilleurs éléments du Futurosport, simplement parce que les jeunes ne pouvaient plus rêver d'endosser le maillot rouge et blanc de Mouscron.

Des mouvements financiers se produisent en sens divers et il ne m'appartient pas de les réguler. Cependant, une réflexion sérieuse s'impose sur le niveau d'endettement des clubs. J'attends que M. Platini traduise ses intentions en actes : les clubs durablement endettés devraient, au moins, être interdits de transferts. L'Europe impose une politique budgétaire convergente extrêmement rigoureuse à ses États membres – songeons aux efforts colossaux que certains ont dû déployer –, mais je ne constate pas la même démarche dans les clubs de football : le Betis de Séville est en faillite et, à Valence, la construction du nouveau stade est à l'arrêt depuis quatre ans – je l'ai constaté *de visu*. Pourtant, des clubs espagnols ou français poursuivent leurs transferts. Où est le fair-play ?

En Belgique, toute dette fédérale non honorée entraîne la radiation du club. L'Union belge de football veille donc à ce que les dettes fédérales soient acquittées. Nous ne pouvons donc nier les progrès réalisés, même s'ils restent insuffisants.

Mouscron est plus proche de Lille que de Liège. Nous sommes en présence d'un bassin de vie naturel et l'osmose entre la Picardie et Lille est évidente. Je ne suis donc pas choqué de voir l'un ou l'autre joueur de Lille évoluer dans notre championnat, et vice versa.

Eden Hazard, que je connais bien, a joué à Braine-l'Alleud et à Tubize – club qui a touché une belle commission lors de son transfert – et ensuite à Lille où il a fait des progrès considérables. Cela n'a créé aucun problème.

Nous devons établir des règles et je me réjouis que le Traité de Lisbonne ait fait du sport une compétence européenne. Cependant, nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Lors de notre présidence de l'Union européenne, sous la direction du ministre flamand des sports, Philippe Muyters, j'ai eu l'occasion, lors de ma présidence à la réunion des directeurs généraux, d'insister sur le fait qu'en sport, et plus particulièrement en football, nous avons besoin de plus de règles communes.

Nous sommes encore trop confrontés au système de « football nation » qui suscite la passion mais aussi l'extraordinaire clémence à l'égard du comportement de certains dirigeants. Je signale que cette situation est plus rare chez nous. Cependant, ne soyons pas naïfs, les clubs de football drainent des courants financiers très importants.

Lorsque M. Dreyfus a repris le Standard, personne ne s'en est ému et on s'est même inquiété lorsque sa veuve a revendu ses parts !

Je veux rester prudent et je laisse à M. Pauwels le soin d'apprécier la situation des deux clubs qu'il a servis.

Quelle serait la situation du club de Mouscron si le club de Lille ne s'était pas manifesté ? Aurait-il eu les moyens financiers suffisants pour conserver sa position ?

Pour en terminer, et à titre personnel, je me permettrai de regretter ici le licenciement de Philippe Saint-Jean qui, pour moi, est un des meilleurs formateurs de notre pays, mais c'est un choix sportif qui ne relève pas de mon ressort.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je me réjouis de toutes les précisions apportées par le ministre au sujet d'une question qui, selon lui, n'en était pas une ! Si une non-question suscite un tel développement, on en finira pas ne plus poser de question ! C'est bien la preuve que le problème est bien réel et qu'il a été perçu comme tel par le ministre.

Ma question portait sur la déclaration d'un expert du football. Vous ne pouvez pas reprocher aux parlementaires de consulter des sources qui permettent d'étayer un dossier. La question, très simple, était de connaître l'influence de certaines institutions et de certaines personnes étrangères au football wallon et de vérifier la transparence de leurs financements.

Je note une contradiction dans une partie de votre réponse. D'une part, vous affirmez que seuls les jeunes vous intéressent, mais vous affirmez, d'autre part, que les jeunes ne se positionnent que par rapport à l'équipe première. C'est ce que vous avez dit lors d'une communication téléphonique avec le club de Mouscron. On ne peut donc pas se préoccuper des jeunes et se désintéresser de la gestion des équipes premières. Si la situation financière des équipes premières est transparente, il n'y aura pas de problème ; dans le cas contraire, on donne aux jeunes un schéma pervers.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'action publique est dûment contrôlée et n'est versée que pour la formation des jeunes.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – C'est comme si vous disiez que nous finançons uniquement la formation des jeunes et qu'ils seront entourés des meilleurs médecins. En revanche, ce qui peut leur arriver dès qu'ils ont dix-huit ans ne nous concerne pas.

Ce n'est pas correct, vous devez porter votre

attention sur cette continuité... Aussi, la Fédération a largement financé le sport de haut niveau – et je vous ai toujours apporté mon soutien sur ce dossier, ce qui est loin d'être aisé.

Revenons à Mouscron et à Lille : que se serait-il passé si Lille ne s'était pas intéressé au dossier ? Nous aurions probablement eu un seul club en Wallonie picarde, sur une sous-région avec des structures plus importantes, ce qui aurait conduit à renforcer le football wallon. À l'inverse, nous nous dirigeons vers la formation de mercenaires qui partiront dès la première occasion à l'étranger, qui seront vendus par l'étranger à des prix beaucoup plus élevés. Voici mon point de vue sur la question.

Nous avons investi dans le Futurosport et la première décision qui a été prise est de licencier M. Saint-Jean, un des meilleurs entraîneurs qui a d'ailleurs sauvé l'équipe de Mouscron.

En définitive, cette question méritait plus de transparence mais cela semble prématuré. J'espère que l'avenir ne donnera pas raison à M. Pauwels.

2.2 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Subside accordé au tournoi de tennis Challenger ATP Tour 'SDA Tennis Open' organisé à Grez-Doiceau »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le ministre, il y a quelques semaines, vous avez apporté à Grez-Doiceau un très beau cadeau. La Fédération Wallonie-Bruxelles va participer, pour 112 000 euros, aux travaux de rénovation des deux terrains de tennis communaux des Campinaires. Je me réjouis d'un tel intérêt de votre part pour la politique sportive de notre commune.

Néanmoins, vous êtes un peu en avance. Le collège communal a dû relancer la procédure tant au niveau du cahier spécial des charges que de l'appel de marché. L'ouverture des soumissions n'a eu lieu que le 25 juin.

Je vous interpelle car les nouveaux terrains synthétiques devaient également servir pour le tournoi de tennis organisé au Bercuit. Mais vous étiez surtout venu pour annoncer une deuxième bonne nouvelle, à savoir que vous accordiez un soutien financier au tournoi SDA Tennis Open, un événement que les organisateurs qualifient d'international.

Récemment encore, vous affirmiez en commission que vous n'aviez plus d'argent pour la rénovation des centres Adeps et que, le cas échéant, vous

devriez vous mettre en quête de financements alternatifs. Je suis donc étonnée que vous ayez pu dégager une somme aussi importante pour un tournoi privé, étant entendu que la commune se limite à mettre les terrains à la disposition des organisateurs.

Monsieur le ministre, je crois savoir que la commune a appuyé la demande de subside auprès de votre cabinet par la voie de son échevin des Sports. Sur la base de quels critères avez-vous décidé d'attribuer ce subside ? À quoi est-il dévolu ?

Les organisateurs ont-ils constitué un dossier ? Ce subside fait-il partie des aides accordées aux centres Adepts ? Comment pouvez-vous trouver de l'argent pour un subside ponctuel alors que vous avez à plusieurs reprises déploré l'insuffisance des moyens financiers ? Je viens d'entendre dans le débat précédent que pour certaines choses, des moyens il y en a. Ils sont même considérables.

Par ailleurs, entre le moment où ce challenge tennistique a été mis sur pied et aujourd'hui, le directeur de cette manifestation est devenu candidat aux élections. Or ce tournoi se tiendra du 14 au 22 juillet, trois mois avant les élections communales du 14 octobre, en période d'affaires courantes. Ce candidat comptabilisera-t-il les moyens mis à sa disposition dans ses dépenses électorales ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas en période d'affaires courantes mais en période de plein exercice. Mes décisions sont soumises au contrôle permanent.

À vous entendre, pour éviter de telles incidences, je devrais renoncer à toute forme d'intervention pour tout mandataire actuel ou futur. J'ai par exemple apporté mon soutien aux excellents projets de M. Claude Criquiellion, échevin de Lessines. Je n'allais évidemment pas suspendre ou reporter la subvention à cause de son affiliation au MR.

Je n'allais quand même pas non plus renoncer à subventionner Philippe Gilbert parce que son frère figure sur une liste MR à Aywaille. Avec ce genre de raisonnement, nous ne ferions plus rien. M. Crucke ne pourrait plus organiser son tournoi de volley-ball féminin sans être accusé de faire sa promotion en tant que bourgmestre.

L'intervention de 112 440 euros n'est pas à charge de la Fédération mais de la Région wallonne. La Fédération n'est pas compétente en matière d'infrastructures. À Grez-Doiceau, j'ai annoncé l'octroi d'un subside ferme et définitif. Les éventuels frais supplémentaires ne seront pas pris

en charge par la Région wallonne. Notre investissement a été calculé sur la base d'une analyse minutieuse d'Infrasports dont le directeur est de grande qualité.

Après avoir marqué l'histoire du tennis belge francophone, M. Rochus s'est récemment retiré du tennis professionnel. Je l'ai rencontré lors de la présentation du décret relatif au fitness. Il m'a fait part de son ambition de monter un tournoi de 50 000 dollars. Je lui ai d'emblée confirmé mon soutien, peu importe le lieu où se déroulera cet événement. Ce challenge tennistique sera le second tournoi de cette catégorie en Belgique, juste après l'Ethias Trophy de Mons doté de 125 000 dollars. Le tournoi de Grez-Doiceau sera réservé aux joueurs de la 50e à la 150e place mondiale. Les meilleurs joueurs francophones, MM. Goffin, Rochus et Darcis ont déjà annoncé leur participation.

Le budget global de ce tournoi avoisine les 205 000 euros. Mon intervention de 25 000 euros s'inscrit dans une stratégie de soutien d'événements sportifs comme le WTA Brussels Open, la Fed Cup et la Coupe Davis lorsqu'elle se déroule dans notre Fédération.

Nous soutenons également l'Astrid Bowl, l'Eurotem du pays de Charleroi, l'Iris Ladies Trophy, le Tournoi Terra Nova Cup et l'Open de Belgique de tennis en fauteuil roulant, à Géronsart. Plus récemment, nous avons aidé la Legends Cup, à Namur.

Toutes les sous-régions de notre pays ont reçu notre appui. Depuis le début de cette législature, nous avons octroyé 407 000 euros à ces tournois, c'est-à-dire bien plus que les 25 000 euros qui retiennent votre attention.

En outre, nous avons alloué près de 250 000 euros à l'action « Été Sport » dont 342 stages ont été réservés au tennis.

L'action « Mon club, mon école » a développé 39 projets tandis que les 18 centres Adepts ont réservé 850 places pour des stages en externat ou en internat. Pour maintenir ces centres en état de fonctionnement, nous avons élaboré un plan pluriannuel. À Louvain-la-Neuve, le centre du Blocry en a d'ailleurs bénéficié ; les travaux de rénovation sont du reste sur le point de se terminer.

Il faut saluer le travail de l'Association francophone de tennis (AFT) et de son président M. André Stein. Même s'il partage vos convictions politiques, je ne suis pas sûr qu'il adhèrera à votre opinion sur le tournoi de Grez-Doiceau.

Je me souviens que votre collègue M. Mouyard m'a critiqué parce qu'il consi-

dérait que le tennis francophone était désormais sans avenir. Quelle absurdité ! En effet, en 2009, nous avons signé un contrat avec trois joueurs professionnels. L'un d'entre eux, David Goffin, toujours sous contrat, est le premier joueur belge employé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Belgique ne peut pas avoir de bons résultats chaque année mais la recrudescence de la pratique du tennis est spectaculaire. M. Stein m'assure d'ailleurs qu'il en va de même avec les nouvelles affiliations aux clubs. Il est heureux que les tournois, dont celui de Grez-Doiceau, contribuent à cet essor.

La Fédération octroie 1 275 000 euros au tennis. Ils servent aux frais de fonctionnement, aux plans-programmes et aux formations de cadres. J'entends maintenir cet effort considérable.

Grez-Doiceau n'est pas absolument pas privilégié. Depuis le début de la législature, sur le plan des infrastructures, par exemple, nous avons octroyé 779 000 euros pour les huit demandes émanant du Brabant wallon ; 3 659 000 euros pour les vingt en provenance du Hainaut ; 3 425 000 euros pour les vingt-deux dossiers liégeois ; 703 000 euros pour les neuf dossiers du Luxembourg et 1 957 000 euros pour les treize de la région de Namur. Au total, nous avons dégagé 10 500 000 euros de subsides.

Vous constaterez que j'ai pratiquement respecté la clé de population de chaque province. Il n'empêche que plusieurs clubs ont besoin de rénover ou de couvrir leurs terrains. Pour ce sport si populaire, mixte de surcroît, j'essaie de répondre à toutes les demandes.

Je ne peux donc que me féliciter et je compte poursuivre cet effort l'année prochaine, bien qu'il n'y ait pas d'élections.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Votre façon de répondre est extraordinaire, monsieur le ministre. J'ai commencé mon intervention en me réjouissant de votre intérêt pour la politique sportive de Grez-Doiceau. Or vous insinuez que la personne la plus compétente dans l'organisation du tennis et porteuse de nos valeurs pourrait ne pas partager mes propos sur ce sport. Ce n'était pas l'objet de ma question.

Ma question précise porte sur un tournoi privé. Même s'il a un intérêt pour les jeunes, vous n'avez pas répondu sur les critères qui ont guidé votre choix pour l'octroi de subsides à cet événement.

Par contre, je m'interroge sur le moment choisi pour l'octroi de ces subsides. Nous sommes en période électorale et vous soutenez ce tournoi trois

mois avant les élections communales qui ont lieu tous les six ans. Vous dites que vous soutiendrez aussi ce tournoi l'année prochaine, que vous avez déjà aidé d'autres clubs, mais les circonstances sont différentes. Vous dites que le montant des subsides n'est pas élevé au vu du budget total de 205 000 euros. Je ne partage pas votre avis. Un versement de 25 000 euros constitue une participation appréciable. Je pense que si ce tournoi n'était pas dirigé par Christophe Rochus, le candidat cdH que vous avez vous-même cité, la somme aurait été moindre.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne puis accepter ce procès d'intention !

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Étant donné que cet événement se déroule en période électorale, j'estime qu'il y a confusion des genres entre intérêt particulier et intérêt général.

2.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Complexe footballistique de Tubize terminé pour 2014 »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ce dossier passe à la vitesse supérieure, la négociation semble se finaliser. Selon le manager général de l'Union belge de football, le Centre national de Tubize serait terminé en 2014. Cinq millions seraient apportés par l'Union belge et le solde proviendrait de subsides.

Où en est le dossier ? Y a-t-il un accord entre les différents acteurs et opérateurs ? Quels en sont les termes ? Monsieur le ministre, pouvez-vous préciser le calendrier ? La date de 2014 est-elle réaliste ? Quels travaux faudra-t-il réaliser ? Pouvez-vous détailler le budget ? Quelle est la hauteur de la subvention à laquelle fait allusion l'Union belge ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est une initiative associative voire privée qui a profité de moyens financiers disponibles au lendemain du championnat d'Europe de 2000. L'idée était de créer un Centre national du football à cheval sur les deux régions ; le site de Tubize dispose d'une infrastructure immobilière en Wallonie alors qu'une partie des terrains se situent en Région flamande. C'était un projet intéressant pour les deux communautés, d'autant qu'à l'époque les mandataires flamands et francophones se réunissaient régulièrement autour de ce projet.

Le complexe n'est pas fermé : aujourd'hui,

treize de nos quatorze équipes nationales s'y entraînent! Reste à régler la question de l'hôtellerie. En tant que ministre du budget, j'ai profité de mes nombreuses rencontres avec les responsables de la banque propriétaire des lieux; en tant que ministre des sports, je souhaitais débloquer le dossier. J'ai agi comme intermédiaire entre la banque et l'Union belge, notamment dans le cadre de la reconnaissance de la Fédération de football francophone. M. Delferrière m'a confirmé que les parts de Belfius seraient rachetées par une autre banque et que des travaux seraient réalisés grâce aux financements de l'Union belge, de l'UEFA et de la FIFA, ces dernières pouvant investir des montants relativement conséquents.

J'ai toujours été favorable à une intervention, pour autant qu'elle respecte les réglementations de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région wallonne sur les infrastructures. Je n'ai pas eu de retour de l'Union belge; je lui souhaite de trouver des solutions en interne ou en collaboration avec les unions internationales ou européennes.

Si je dois être prudent à l'égard des mandataires – mon financement du marquoir du basket de Mons pourrait être perçu comme un soutien à M. Miller à la veille de la période électorale! –, seule la progression du sport m'importe. Dans les dossiers sportifs, l'unique couleur doit être celle des maillots!

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Vos propos sur l'implantation d'un site à cheval sur des terrains situés à Tubize et en Flandre, sont intéressants. J'ai toujours préconisé cette solution pour le vélodrome de Rebecq, situé dans un joli coin du pays des Collines, proche de la Flandre. Si votre projet tombe à l'eau, n'hésitez pas à songer au projet de vélodrome, à cheval sur la Flandre et le Hainaut.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les communes flamandes possèdent déjà un vélodrome.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Certains investisseurs privés y étaient favorables. Revenons au football. Je ne vous reproche pas de faciliter l'avancement du dossier, c'est votre rôle. Si je vous ai bien compris, il est en voie de finalisation; nous espérons que la date de 2014 sera bien retenue, mais vous ne l'avez pas confirmée!

2.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Contentieux opposant l'ONSS à la Fédération Wallonie-Bruxelles »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'aurais pu poser la question dans le cadre de la préfiguration du budget ou sous la forme d'une question écrite. En effet, j'essaie d'obtenir des éléments d'information sur les chiffres repris dans la préfiguration de l'exercice budgétaire 2011. Le dossier sur le conflit qui oppose la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale sur le paiement de la mainmorte, ou précompte immobilier, demande une analyse approfondie, avant tout commentaire.

Quelle est la genèse du contentieux? Comment justifier des délais aussi longs pour régler le dossier? Quelles sont les procédures judiciaires déjà entreprises? Pouvez-vous nous fournir le détail de la dette, en principal, en intérêts et en frais divers?

Il semble que la dette se chiffrait à 11 600 000 euros en 2008 et que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ait que partiellement enrôlé les précomptes relatifs aux années 2006-2010, ce qui augmentera encore la dette d'environ 3 000 000 euros. Pouvez-vous me confirmer ces chiffres? Quand pouvons-nous espérer l'apurement du dossier, sachant que, sauf erreur de ma part, les montants continuent de croître; par conséquent, plus vite nous réglerons le problème, mieux ce sera.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Ce dossier, qui oppose l'ONSS, la Communauté française et l'État fédéral est extrêmement ancien puisqu'il est antérieur à la communautarisation de l'enseignement.

La Cour du travail a rendu un arrêt condamnant la Communauté française, devenue entretemps Fédération Wallonie-Bruxelles, à payer un montant de 35 400 000 euros à l'ONSS, à majorer des intérêts complémentaires depuis le 1er octobre 2010. Le litige porte sur le paiement de cotisations dues pour du personnel enseignant du réseau libre subventionné, principalement pour une période antérieure à la communautarisation de l'enseignement, ce qui explique que l'État fédéral soit également partie à la cause.

L'opportunité d'introduire un pourvoi en cassation contre les arrêts du 5 avril 2012 et du 9 septembre 2010 est actuellement examinée.

Je ne peux pas vous en dire davantage car les arrêts concernés n'ont toujours pas été signifiés au

ministre-président.

Il est clair qu'en ce qui me concerne, j'entends utiliser toutes les voies de droit pour gagner ce combat car, à cette période, la Communauté française n'était pas compétente pour l'enseignement. Je respecte les magistrats qui considèrent que nous nous sommes substitués à une autorité ayant l'enseignement dans ses compétences à l'époque des faits.

Voilà une belle discussion entre juristes. J'estime que le gouvernement fédéral est tenu d'honorer les dettes qu'il a contractées alors qu'il était compétent en matière d'enseignement et que la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente depuis janvier 1990, ne peut être tenue responsable des éventuels erreurs ou manquements du fédéral

J'ai donc le sentiment que cette affaire est loin d'être terminée et que chacun défendra fermement sa position. J'entends d'ailleurs qu'il en soit ainsi car je répète que pour l'essentiel, la dette est antérieure au transfert de compétences et si elle a atteint de telles proportions, c'est parce que vingt-cinq ans se sont écoulés depuis lors.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je n'imaginai pas mettre le doigt sur un tel montant en posant ma question. Celui qui sera finalement condamné ne pourra supporter un tel coût sans connaître quelques difficultés budgétaires. En effet, il devra payer 35 millions d'euros additionnés des intérêts judiciaires de 7 % l'an !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'apurement d'une telle dette s'étale toujours sur plusieurs années.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Même sur plusieurs années ! Il s'agit de plusieurs milliards de francs belges...

J'entends bien que la discussion n'est pas terminée mais je souhaiterais que vous me communiquiez une copie des notifications dès que vous en disposerez.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Tous les arrêts sont notifiés au ministre-président et nous ne les avons toujours pas reçus à ce jour.

2.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Suites du colloque du COIB sur les abus sexuels dans le sport »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Nous avons déjà

évoqué cette question à plusieurs reprises. Je rappelle que les trois communautés étaient présentes le 30 novembre 2011 à Woluwe-Saint-Lambert dans le cadre d'un colloque organisé par le Comité olympique et interfédéral belge (COIB), visant à combattre les abus sexuels dans le sport, qui n'est malheureusement pas épargné par ce phénomène.

Reconnaissons que le milieu du sport, plus que d'autres, entraîne peut-être des tentations, même si je ne les cautionne évidemment pas. Que les choses soient claires !

Ce sujet a été le point de départ de l'institution d'une commission spéciale de la Chambre qui a émis un certain nombre de recommandations. Ces recommandations doivent être appliquées par les communautés.

Lors du colloque, le professeur Vanden Auweele avait présenté les statistiques qu'il avait produites à l'occasion de son étude. Ces chiffres ne portent que sur la Flandre. Un complément d'information avait donc été sollicité auprès de l'UCL et de l'ULg. Une étude portant plus spécifiquement sur la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été menée ? Dans l'affirmative, quelles en sont les conclusions ?

Des mécanismes pour lutter contre ces abus ont-ils été mis en place ? Je pense entre autres à la charte générale qui semble en préparation chez Child Focus. Je pense également au guide des bonnes pratiques qui devait être proposé aux fédérations sportives, aux clubs et surtout aux entraîneurs. Des sanctions, notamment financières, sont-elles prévues pour les fédérations sportives qui rejetteraient cette charte ? Enfin, où en est la campagne de sensibilisation ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je rappelle tout d'abord que ce colloque a été organisé par le COIB à notre demande. Ce faisant, j'ai tenu la promesse que j'avais faite à la commission.

Nous ne disposons en effet que de l'étude du professeur Vanden Auweele qui porte exclusivement sur la population sportive étudiante de la KUL en 2006. Il semblerait que le professeur Guy Lories de l'UCL aurait, sur la base de mémoires produits par des étudiants, établi des chiffres similaires à ceux de la KUL. Nous sommes cependant loin d'une étude scientifique qui, par ailleurs, ne porte que sur la population universitaire.

À la suite des recommandations formulées à l'issue de ce colloque, j'ai soutenu la création d'un point de contact central intersectoriel. Pour les enfants et les adolescents, ce point de contact est Child Focus. Comme vous le savez, cette organi-

sation a lancé il y a quelques mois une campagne spécifique et créé des outils comme une messagerie en ligne accessible à tous ainsi qu'un numéro d'appel gratuit (116 000). Je rappelle que le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme est également un interlocuteur privilégié qui se tient à la disposition de tous.

Je me concentre également sur la formation des entraîneurs et autres acteurs du monde sportif pour leur permettre de mieux appréhender et de gérer comme il se doit les situations de violence ou d'abus. Il est primordial qu'ils puissent prévenir, détecter, rendre compte et, le moment venu, encadrer d'éventuelles victimes.

Dans cette optique, mon administration travaille actuellement à la révision complète des cours communs destinés aux cadres sportifs. Pour les quatre niveaux de compétence, un module portant sur l'éthique, la déontologie ainsi qu'un autre portant sur les aspects sécuritaires et préventifs seront mis en place.

Il va de soi que dès le premier niveau, dit d'initiateur sportif, les entraîneurs seront initiés à la gestion des situations problématiques et des risques liés à l'encadrement de jeunes.

Par ailleurs, la réforme du décret du 8 décembre 2006, visant l'organisation du subventionnement du sport intégrera cette dimension. Elle servira de base contraignante pour imposer aux clubs de recourir à des entraîneurs diplômés et disposant d'un certificat de bonnes vie et mœurs de modèle 2.

J'envisage de rédiger une charte de déontologie sportive destinée aux cadres sportifs. À l'instar des médecins, les entraîneurs ne devraient-ils pas, avant l'obtention de leur certificat, prêter serment envers le mouvement sportif en se portant garant d'un certain nombre de principes de base? Les valeurs sportives ne peuvent être uniquement de beaux principes que l'on sème aux quatre vents! Ils doivent être intégrés par les différents acteurs de notre mouvement sportif.

Cette charte pourrait même être intégrée dans un contrat-type de volontariat du mouvement sportif. Cela faciliterait le travail administratif des clubs et régulariserait des situations actuelles pour le moins alambiquées. Ce contrat-type imposerait également l'obligation pour le volontaire encadrant des jeunes de présenter un certificat de bonnes vie et mœurs de modèle 2.

Offrir un guide des bonnes pratiques axées sur la prévention et la communication est une des recommandations formulées à la suite de ce colloque. Il doit évidemment s'inscrire dans le

contexte de management de l'intégrité physique et psychique des sportifs de tous âges, ce que recommandait aussi le professeur Vanden Auweele. Ce guide, à l'instar de la brochure contre le dopage, sera réalisé à la suite de la présentation de la nouvelle charte d'éthique du mouvement sportif francophone. Je le présenterai à la rentrée, lorsque les fédérations sportives m'auront transmis leurs remarques et réflexions.

Monsieur le député, depuis le début, je vous ai écouté avec intérêt. Nous avons organisé le colloque, pris connaissance des recommandations et nous sommes occupés à les mettre en œuvre. Il y a donc un beau travail de collaboration entre le parlement, le gouvernement, le Comité olympique interfédéral belge et les fédérations sportives. Nous avons adopté une stratégie, que vous souhaitiez, je pense.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'ai particulièrement apprécié les éléments relatifs à la base contraignante et à la prestation de serment.

2.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Rénovation des centres Adeps »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, en avril 2012, nous avons fait un état des lieux de l'ensemble des centres Adeps et des travaux et rénovations nécessaires.

Vous nous annonciez également que les centres du Luxembourg, de Liège et du Hainaut pourraient être valorisés par une formule hybride, où coexisteraient activité sportive et activité touristique. Cela veut dire qu'ils seraient financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie.

L'idée est intéressante. Quel est l'état d'avancement du dossier? Quels sont les centres susceptibles de rentrer dans cette catégorie?

Quels contacts avez-vous eus avec votre homologue de la Région wallonne? Disposez-vous d'un dossier bouclé avec des échéances, des études, des budgets? Vous nous aviez dit étudier l'hypothèse d'un véhicule financier un peu différent de celui utilisé pour d'autres centres. Avez-vous progressé en ce sens? J'aimerais quelques précisions et clarifications à ce sujet.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous disposons aujourd'hui de dix-huit centres plus un. La plupart datent d'une quarantaine d'années et nécessitaient des investissements importants. Nous

sommes confrontés à un nombre considérable de chantiers pour lesquels nous avons opéré une majoration de crédits. Nous disposons actuellement de 13,5 millions moins le million dépensé pour le domaine du Bois Saint-Jean, soit 12,5 millions.

Certains chantiers devaient être entamés d'urgence. Depuis le début de cette législature nous avons procédé aux travaux suivants : rénovation et mise en conformité des pavillons d'hébergement d'Engreux ; à Arlon, rénovation des châssis, sols et toiture du hall de sports ; à Neufchâteau, construction de l'hébergement ; à Froidchapelle, construction du hall de sports ; au Blocry, rénovation des unités techniques ; aux Arcs, en collaboration avec les Français, rénovation de la piscine et renouvellement de la chaudière ; à Liège, rénovation des vestiaires et du hall de sports ; à Spa, rénovation de l'hôtel olympique et des pistes ainsi qu'extension du hall de sports.

D'autres chantiers importants sont programmés pour les prochaines années à Auderghem, Arlon, Louvain-la-Neuve (rénovation de chambres), Lovreval, Seneffe, Péronnes. Les travaux de Spa se poursuivront également.

Il reste des centres pour lesquels les montants des travaux sont beaucoup plus élevés et nécessiteraient un « traitement de choc ». C'est le cas du centre sportif du Sart Tilman à Liège, de la Sapinette à Mons, de la Mosane à Jambes, de Louvain-la-Neuve pour la rénovation et l'extension de l'hébergement, et Auderghem. Je recherche une solution alternative qui permettrait d'accélérer le rythme de ces travaux. J'envisage éventuellement un glissement de propriété ou de droit réel au profit d'un tiers qui pourrait assurer une rénovation. Pour certains de ces centres, l'urgence est réelle. Plusieurs formules sont à l'étude. Nous pourrions solliciter les autorités locales ou provinciales. La situation budgétaire actuelle nous permet de réaliser les chantiers programmés mais ceux qui restent nécessitent des montants très importants. Je ne souhaite toutefois pas devoir procéder à la fermeture de ces centres. Leur état de vétusté est bien connu depuis des années mais, pour plusieurs raisons, rien n'a été fait.

Trois centres Adeps peuvent à la fois convenir pour le tourisme et le sport : ceux d'Engreux, d'Arlon et de la Baraque Fraiture. La Fédération Wallonie-Bruxelles y est propriétaire de superficies importantes. Ces sites sont susceptibles d'accueillir de nouveaux hébergements et équipements à caractère touristique.

Nous nous sommes adressés à Idelux qui a réalisé deux études stratégiques, sur les sites d'Engreux et de la Baraque Fraiture, afin d'y déve-

lopper un concept touristique tout en maintenant l'offre sportive. Je viens de recevoir des ébauches. Manifestement, les deux études confirment le potentiel touristique et la capacité que nous aurions à valoriser ces sites. Je dois encore recevoir une étude sur le centre d'Arlon. Les chercheurs d'Idelux se sont concentrés sur les deux sites offrant la superficie disponible la plus intéressante.

Dans ce dossier comme dans d'autres, nous ne nous sommes pas croisés les bras. Avant le terme de cette législature, j'aimerais avoir élaboré le montage financier mais aussi assisté au début des travaux afin qu'ils ne puissent plus être abandonnés.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, la structure de votre réponse m'a quelque peu perturbé. Pour les centres Adeps « universitaires » (Liège, Mons, Jambes, Louvain-la-Neuve) ainsi que le centre d'Angleur, il reste à trouver le montage financier le plus adéquat. Je me suis demandé si on avait abandonné l'idée de faire coexister le sport et le tourisme dans des centres Adeps. Mais vous avez finalement cité les centres d'Engreux, d'Arlon et de la Baraque Fraiture où un tel projet pourrait être mis sur pied..

Je reste toutefois insatisfait car le centre de Péronnes n'a pas été mentionné. Selon moi, sans faire preuve de sous-régionalisme, il pouvait aussi être un centre touristique. C'est un endroit intéressant sur le plan touristique. Il est remarquable pour son environnement et sa démarche de développement durable.

Vous avez judicieusement pris contact avec l'intercommunale de développement du Luxembourg. En effet, les budgets doivent être optimisés et trouver de l'argent à plusieurs sources permet souvent d'élargir les perspectives.

Je trouverais donc intéressant que vous renouveliez cette démarche auprès de l'intercommunale de développement Ideta et du ministre wallon du tourisme, M. Paul Furlan, pour Péronnes. Je suis persuadé que les secteurs du sport et du tourisme y gagneront tous les deux.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous l'avons fait à Froidchapelle, au centre Adeps du Lac de l'Eau d'Heure. Ici, le schéma est inversé : un investissement touristique a précédé l'investissement sportif. J'avais ensuite proposé le Lac de l'Eau d'Heure pour le championnat de Belgique.

Idelux avait eu une démarche proactive mais je contacterai Ideta sans difficulté pour le site de Péronnes.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je leur en parle-

rai également.

2.7 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Été sport »

M. Pierre Migisha (cdH). – Cet été aura lieu la troisième édition de l'opération Été Sport. Cette action qui vous tient à cœur a déjà connu un franc succès au cours des deux premières années. L'offre importante de stages permet à de très nombreux jeunes d'avoir accès à une activité sportive de qualité et à prix démocratique, ce qui n'est pas négligeable. En offrant ce service important, notre Fédération Wallonie-Bruxelles promeut la pratique sportive. Ces stages suscitent l'engouement chez de nombreux jeunes, créent des vocations et les incitent à s'inscrire dès la rentrée dans des clubs sportifs, ce qui est un des objectifs. Ces activités permettent aussi de lutter contre des problèmes sociétaux tels que l'obésité et le décrochage social. Il est bon que les jeunes aient une occupation saine durant les vacances. Nous ne pouvons que nous réjouir du succès de cette opération et de la hauteur des crédits qui y sont consacrés malgré le contexte budgétaire difficile.

L'été étant déjà entamé, même si toutes les données ne sont pas encore en votre possession, j'aimerais obtenir certains renseignements. Comment les communes, les centres sportifs, les associations et les clubs ont-ils répondu à l'appel ? A-t-on déjà une idée du succès de l'opération cette année ? De nouvelles mesures ont-elles été prises pour encourager l'organisation d'un plus grand nombre de stages ?

Par ailleurs, l'analyse des chiffres relatifs aux éditions précédentes avait montré un écart important dans l'offre de stages entre les différentes provinces de notre Fédération. On constate en particulier que beaucoup moins de stages sont organisés à Bruxelles, alors que la population jeune y est proportionnellement plus importante qu'ailleurs. Qu'en est-il pour cet été ? Les disparités dans l'offre de stages diminuent-elles ? Des mesures spécifiques ont-elles été prises pour équilibrer la situation ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – J'accorde une attention toute particulière au programme Été Sport qui facilite l'accès des jeunes à des stages sportifs de qualité grâce à une procédure administrative simplifiée et à une évaluation des activités.

Les quatre organisateurs potentiels d'activités Été Sport, à savoir les fédérations sportives, les

clubs, les collèges communaux et les centres sportifs locaux, ont été informés bien à temps. Depuis 2010, le bouche à oreille a remarquablement fonctionné.

En 2010, 1 606 stages ont été organisés ; en 2011, on en comptait 2 187 ; à la fin du mois de juin 2012, nous en sommes à 2 169. La progression est constante, cette formule est extrêmement appréciée par les clubs. Le comptage de cette année n'est pas clôturé car beaucoup de clubs n'organisent leurs stages qu'en août. Les provinces de Liège et de Hainaut organisent à elles seules près de 60 % des stages. En comptant une vingtaine de jeunes par stage, on comprend tout l'intérêt de la formule qui permet à des jeunes de participer, parfois pour la première fois, à des stages Adeps près de leur domicile. À ces chiffres s'ajoutent les 50 000 places des stages Adeps traditionnels, dont la plupart affichent complet dès le lendemain des vacances de Pâques.

Sur les 2 169 stages déjà enregistrés, 127 le sont en Région bruxelloise, ce qui est insuffisant. Cette formule intéresse peut-être moins de clubs ou de collèges communaux, mais il y a une autre raison : la Région bruxelloise consomme plus de 65 % des crédits alloués au sport de quartier. J'en déduis que la formule de stages avec moniteurs brevetés rencontre moins de succès à Bruxelles. Par contre, les stages de rue avec des moniteurs moins diplômés font un véritable carton. En outre, la Région bruxelloise détient 35 % des places en externat, avec les stages des centres sportifs de la Forêt de Soignes à Auderghem, de la rue Mounier à Woluwe et celui d'Anderlecht.

Grâce aux transports en commun, les trois centres Adeps bruxellois, qui représentent 7 300 places en externat, sont plus faciles d'accès que les centres wallons, plus dispersés, ce qui empêche certains jeunes d'y accéder.

La situation de Bruxelles doit être appréciée avec plus de nuances eu égard à ces trois grands centres et à l'intérêt rencontré par les sports de quartier, ce qui explique peut-être un intérêt moins soutenu pour « Été sport ».

Cependant, nous continuons à contacter les collèges communaux et les clubs sportifs afin qu'ils déposent des initiatives dans le cadre de ce programme.

M. Pierre Migisha (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Nous avons déjà pu constater une évolution positive par rapport à l'année dernière, puisque nous pourrions atteindre 2 300 stages.

Les éléments de réponse du ministre ex-

pliquent probablement la situation particulière de Bruxelles. Je l'encourage à poursuivre sa campagne de sensibilisation auprès des collèges communaux et des clubs sportifs.

2.8 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Addiction psycho-physiologique au sport et pratiques sportives équilibrées »

M. Pierre Migisha (cdH). – La pratique régulière du sport engendre de nombreux bienfaits pour la santé physique et psychologique et permet un épanouissement personnel et social.

Par contre, on n'insiste peut-être pas suffisamment sur l'importance de trouver un bon équilibre lors de cette pratique et de ne pas commettre d'excès. Une récente étude a montré que certaines personnes sont tellement « accros » au sport que cela en devient maladif. Cette maladie, officiellement reconnue par l'OMS, s'appelle la bigorexie, une addiction psycho-physiologique au sport qui peut avoir des conséquences physiques et sociales destructrices. Selon cette étude, 10 à 15 pour cent des pratiquants de sport seraient atteints de cette addiction.

De manière plus générale, cette étude a mis en exergue qu'une mauvaise pratique sportive peut aussi avoir des effets néfastes pour les sportifs. Pratiquer un sport unique de manière intensive peut entraîner des pathologies de surcharge, à force de répéter les mêmes gestes. Il est donc important de conscientiser les sportifs pour qu'ils trouvent le bon équilibre entre dépassement de soi et respect du corps. Le problème ne concerne pas seulement le sport en salle, mais aussi la course ou le jogging intensif, qui sollicitent les mêmes muscles et articulations.

Pourriez-vous nous dire ce que vous mettez en œuvre pour encourager une pratique sportive saine ? Y a-t-il eu des campagnes de sensibilisation ? Le cas échéant, ne serait-il pas judicieux de sensibiliser les sportifs aux problèmes que peut engendrer l'abus de sport ?

Je ne vous demande pas de freiner votre message d'encouragement mais d'introduire en plus la notion de la mesure dans la pratique sportive.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Fabuleux défi que d'amener le plus grand nombre à pratiquer du sport dans de bonnes conditions et de protéger les individus contre toute forme d'excès dans la préparation sportive, la compétition, etc.

Il n'empêche que vous pointez du doigt un phénomène important qui a fait l'objet de nombreuses études de par le monde. En effet, la pratique sportive, au même titre que les jeux de hasard, les jeux vidéo, l'alcool, le tabac, peut entraîner une dépendance tant physique que psychologique.

Le Centre d'études et de recherches en psychopathologie (Cerp) de Toulouse définit l'addiction au sport comme un besoin irrésistible et compulsif de pratiquer régulièrement ou intensivement une ou plusieurs activités physiques et sportives en vue d'obtenir des gratifications immédiates, et ce malgré les conséquences négatives à long terme sur la santé physique, psychologique et sociale.

S'il est reconnu que la pratique sportive entraîne la libération par le cerveau d'endorphines, elle n'explique pas à elle seule ce que l'Office mondial de la santé qualifie de bigorexie, à savoir une dépendance excessive à la pratique sportive.

Dans le cas présent, cette dépendance ne résulte pas tant d'une accumulation d'heures d'entraînement, mais plutôt du rapport psychologique que le sportif a développé vis-à-vis du sport qui vient compenser un malaise physique ou un mal-être social. Les effets à long terme peuvent être des blessures en cas de surcharge, des problèmes cardiaques, voire un délaissement de la vie familiale et professionnelle.

Qu'avons-nous fait face à ce problème ? D'une part, nous avons mis l'accent sur les plans de développement sportif et nous avons choisi de subventionner une formation de qualité dans le football, le basket, le rugby, le handball, le base-ball et le volley. En effet, nous intervenons chaque année, à raison de 4 millions d'euros, en faveur d'autres sports d'équipe que le football afin de développer une formation de qualité des jeunes qui respecte la santé, le sport et l'équilibre personnel. D'autre part, nous avons revu en profondeur les quatre stades de formation de nos différents accompagnateurs sportifs depuis l'initiateur jusqu'à l'entraîneur, ce qui n'avait plus été fait depuis une vingtaine d'années.

Tout à l'heure, j'ai abordé l'éthique avec M. Crucke. À présent, nous abordons la santé.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles sillonne les écoles de Bruxelles et de Wallonie pour proposer des ateliers « Portez-vous bien, mangez malin » expliquant les bienfaits de la pratique sportive bien comprise et principes élémentaires d'une bonne hygiène de vie.

La campagne « Ma victoire, c'est sans dopage » – à laquelle participe Philippe Gilbert –

est un outil de lutte contre toutes les formes de dopage. Nous utilisons des clips et des brochures de sensibilisation pour mettre en garde les gens contre une approche trop intensive du sport impliquant le recours à des substances prohibées.

La subvention accordée à l'Association des établissements sportifs pour l'opération « La sécurité, c'est aussi mon sport » a permis de dispenser différentes formations dans les clubs et de boucler l'acquisition de trois cents défibrillateurs entièrement automatiques par les clubs de niveau provincial.

Nous voulons également labelliser les salles de fitness. C'est probablement dans ces endroits que l'on trouve le plus d'excès et que l'on utilise le plus de produits interdits ou dangereux. Cela concerne trois cents salles et 240 000 pratiquants potentiels. L'avant-projet adopté le 29 mars dernier prévoit un encadrement suffisant et justifiant d'une formation adéquate, la présence d'un défibrillateur entièrement automatique, l'organisation d'une journée portes ouvertes, un règlement d'ordre intérieur reprenant explicitement la réglementation sur le dopage, l'hygiène et la sécurité, et attire l'attention des clients sur les risques de la consommation de certains compléments alimentaires.

J'entends interdire la pratique des sports à risques extrêmes. Je considère qu'il ne s'agit pas de sport mais d'exhibitions susceptibles d'inciter les spectateurs à imiter les « artistes », ce qui serait néfaste pour leur santé.

En résumé, nous tentons d'approcher le problème de l'excès de sport de manière transversale, construite et cohérente, sans pour autant négliger la promotion du sport. En fait, nous essayons de trouver un juste milieu.

M. Pierre Migisha (cdH). – Monsieur le ministre, je voudrais insister sur deux points importants.

Tout d'abord, je pense qu'il faut rappeler aux pratiquants la primauté de la dimension ludique. L'excès abolit le plaisir. Dans certaines disciplines, il arrive que des clubs mettent beaucoup trop l'accent sur la compétition. Nous devons mettre des barrières pour freiner la « championnite aiguë ».

Ensuite, sous cette problématique se cache celle du dopage. La pratique sportive intensive est rendue possible par l'apport d'éléments illicites et dangereux pour la santé. Lutter contre le dopage, sous toutes ses formes et à tous les niveaux, doit être une priorité. Les campagnes d'information et de prévention que vous menez permettent de limiter de tels excès.

2.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Réunion au sommet entre les ministres des Sports belges »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La ministre germanophone des Sports, Mme Weykmans, a pris l'initiative de réunir les trois ministres des Sports et le Comité olympique interfédéral belge le 26 juin dernier. Monsieur le ministre, cette réunion était-elle prévue dans la convention de coopération récemment signée ? Quel en était l'ordre du jour ? Les différents partenaires se sont-ils entendus sur de nouveaux accords ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Pendant deux décennies, les ministres responsables du Sport ne se sont pas rencontrés. Certains dossiers ne pouvaient donc être traités de manière cohérente. Nous avons, Mme Weykmans, M. Muyters et moi-même, décidé de nous réunir et de nous entretenir régulièrement avec le Comité olympique interfédéral belge.

Le 26 juin, pour des raisons d'agenda, nous avons décidé de regrouper les réunions. Ces quatre heures de discussions, entre ministres puis avec le Comité olympique interfédéral belge, nous ont permis de faire progresser la cause du sport.

Entre ministres, nous avons abordé des sujets de concertation plus larges que la collaboration avec le Comité olympique interfédéral belge. L'ordre du jour abordait en premier point la présentation des résultats de la conférence des ministres du Conseil de l'Europe du 15 au 17 mai 2012 à Belgrade où le ministre Muyters représentait notre pays. La principale résolution prise lors de cette conférence concerne l'élaboration d'une éventuelle convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des résultats, notamment dans les matches arrangés.

Le ministre Muyters s'est porté candidat comme représentant des États membres de l'Union européenne au conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage. L'Union européenne devrait y disposer de trois représentants. Nous avons décidé de soutenir sa candidature.

Le second point de la réunion ministérielle portait sur un échange de vues sur la lutte contre le dopage dans le sport récréatif.

Mes collègues ont ainsi eu l'occasion de découvrir les grandes lignes de la réforme décrétales que la Fédération Wallonie-Bruxelles a entreprise avec la labellisation des salles de fitness de qualité.

Sur ce point, nous sommes des précurseurs comparativement aux autres communautés. Ainsi, si un nouveau décret de la Communauté flamande envisage de lutter contre toutes les formes de dopage dans les salles de fitness, nos voisins n'ont pas été aussi exigeants que nous sur la formation, le règlement d'ordre intérieur, les journées portes ouvertes et la labellisation.

Nous sommes convenus d'un échange de textes qui pourraient inspirer la Communauté germanophone ou, à tout le moins, la Communauté flamande.

Le troisième point portait sur le volontariat dans le sport, et principalement sur le statut fiscal des sportifs et des clubs.

Les ministres Wyckmans, Muylers et moi-même avons décidé de présenter au ministre fédéral des Finances une note commune sur le statut du volontaire, le plafond de ses rétributions ainsi que celui de l'exonération de TVA pour les buvettes. Nous avons convenu de ne pas la rendre publique pour ne pas mettre le ministre des Finances devant le fait accompli. Nous lui laissons le soin d'y adhérer ou non. Nous assumons la paternité de la note tandis que le ministre s'astreint à la soumettre au Conseil fédéral des ministres. La confidentialité de la note répond au souhait de faire aboutir le dossier. Elle envisage de mieux tenir compte de la situation sportive et financière de ses bénévoles et des buvettes.

En effet, le niveau fédéral et M. Crombez notamment souhaitent lutter contre toutes les formes de fraude fiscale. Or plusieurs situations peuvent s'y apparenter alors même que les bénévoles concernés l'ignorent. En outre, le niveau des rémunérations n'a plus été revu depuis plus de dix ans.

Le quatrième point concernait spécifiquement certaines fédérations. Nous avons discuté du manque de représentativité de la structure nationale actuelle du taekwondo, qui pose un réel problème, notamment pour sa reconnaissance par le Comité international olympique (CIO). Au mois de septembre, le comité interfédéral belge convoquera les représentants des ligues de taekwondo pour qu'ils proposent une réponse satisfaisante à l'exigence de représentativité.

La situation n'est pas plus favorable en Flandre qu'en Wallonie. Si les trois communautés et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) ne trouvent pas une solution, les fédérations ne seront plus reconnues au niveau international. Cela porterait préjudice aux trois communautés. Nous attendons des trois ministres qu'ils

sonnent la fin de la récréation. Il est en effet particulièrement néfaste et, de surcroît, inimaginable que certains veuillent s'approprier les fédérations.

Le cinquième point a débouché sur la décision de coordonner notre action sur le dopage pour assurer une lutte efficace. Certains sportifs en effet adhèrent à une communauté qui n'est pas la leur. De plus en plus de sportifs néerlandophones, par exemple, adhèrent à des fédérations sportives francophones.

Quel est le droit qui s'impose à eux ? Est-ce le droit découlant de l'affiliation à la fédération ou le droit de leur lieu de domicile ? Cette situation concerne une poignée de sportifs mais elle irrite nos amis flamands. De plus, cette affiliation dans une fédération francophone implique que les sportifs flamands sont repris dans le rôle francophone pour la délégation du Comité olympique et interfédéral belge (COIB). Vous voyez toute la susceptibilité que cela peut susciter. . .

Je suis ravi que mes collègues aient accepté la solution très pragmatique que je leur ai soumise. J'ai proposé que, pour ces sportifs, nous signions à trois. Chaque ministre peut expliquer les raisons pour lesquelles il a signé la lettre. Je souligne l'attitude conciliante de mon homologue flamand dans ce dossier, les germanophones étant peu concernés. Au-delà de ces formalités, le plus important pour les sportifs reste l'encadrement, la supervision et le contrôle.

Lors de cette longue réunion, le travail a été dense mais fructueux. Je ne m'y attendais pas. Tous les problèmes ont été réglés. Au cours de la dernière heure, nous avons rencontré des représentants du COIB et les avons informés des décisions que nous venions de prendre. Ils s'en sont réjouis.

Nous avons ensuite présenté une revendication. Eu égard aux efforts financiers consentis par les Communautés durant les quatre années des olympiades, nous voulions qu'elles soient associées au processus de sélection des athlètes. Nous recevons souvent des réclamations sans pouvoir les justifier. J'avais en tête M. Rochus. Nous avons demandé que trois experts, un pour chaque Communauté, collaborent au comité de sélection du COIB sans s'y substituer. Le COIB a accepté cette proposition mais entend cependant garder son exclusivité. Je ne la conteste pas mais il doit s'acquiescer de son devoir d'information qui nous permet, notamment, de comprendre et de défendre ses décisions.

Troisièmement, nous avons décidé d'évaluer le projet « *Be Gold* » au terme des Jeux olympiques, c'est-à-dire en octobre, afin de mieux saisir l'in-

térêt de la formule de ces dernières années. Enfin, nous avons étudié la possibilité d'actions communes favorisant le sport à l'école, sous l'égide du COIB. Les trois Communautés y gagneraient. « Mon club, mon école » est une opération qu'on ne retrouve ni du côté flamand ni du côté germanophone, mais nous pourrions l'organiser si nous avions un vocable commun, ce qui est le cas du COIB.

Par ailleurs, le COIB, par l'intermédiaire du président de son comité technique, M. Desmet, nous a répondu que 110 athlètes étaient déjà sélectionnés pour les Jeux olympiques. À présent, nous savons qu'ils sont 115, ce qui représente une des plus grandes délégations belges depuis l'après-guerre. En outre, nos chances de médailles semblent réelles; je pense aux Borlée, à Charline Van Snick ou à Philippe Lejeune, sans oublier côté flamand Tia Hellebaut, Tom Boonen, et bien d'autres. M. Becker a estimé que la Belgique pourrait décrocher entre trois et six médailles.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'ordre du jour est manifestement intéressant; le rapport l'est tout autant. Je note que vous avez, entre ministres régionaux et communautaires, parlé de matchs arrangés; cela montre tout votre intérêt pour le football et pas seulement pour les jeunes espoirs. Le sujet abordé plus haut n'était pas totalement innocent!

La solution de l'appartenance sportive en fonction du rôle linguistique est certes originale mais quelle légalisation appliquer si les trois Communautés signent?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Les décrets en Régions flamande et germanophone sont quasiment analogues; les germanophones ont traduit le nôtre et les Flamands s'en sont largement inspirés puisqu'ils ont même accepté l'instance d'arbitrage, pierre d'achoppement au COIB. Pour les athlètes exposés au dopage, M. Muyters a profondément revu son décret pour s'inspirer du nôtre qui avait reçu l'agrément de la MAP.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – C'est quasiment identique, j'en conviens. Cependant, il y a aussi des législations différentes. Ne fallait-il pas plutôt recourir au principe de la liberté de choix des athlètes? Je ne pense pas que ces derniers nous l'auraient reproché, bien au contraire! À force d'exclure les sportifs francophones de Flandre, certains préfèrent pratiquer en Wallonie et à Bruxelles.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il y a infiniment plus de contrats sportifs professionnels

du côté francophone que du côté néerlandophone. Loin de moi l'idée de faire la leçon, le sport nécessite avant tout coordination et complémentarité. Pour participer aux compétitions, les sportifs franchissent chaque week-end la frontière linguistique.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'ai toujours été convaincu que le dialogue entre les Communautés et les Régions fonctionnait mieux quand l'État fédéral ne s'en mêlait pas.

3 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Philippe Dodrimont, intitulées « Organisation de championnats de Belgique cyclistes sur route » et « Golf en Fédération Wallonie-Bruxelles », et par M. Jean-Luc Crucke, intitulée « Accueil de délégations étrangères sur le sol belge dans le cadre des Jeux olympiques de Londres », sont transformées en questions écrites.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 30.*